

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27/06/2023

Dossier complet le : 28/06/2023

N° d'enregistrement : F09323P0195

1 Intitulé du projet

RD1091 - Reconstruction de la galerie de la Marionnaise

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
<u>BERNARD</u>	<u>Jean-Marie</u>

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
<u>Département des Hautes Alpes</u>	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
<u>2 2 0 5 0 0 0 1 1 0 0 0 8 9</u>	
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. infrastructures routières	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier --> le projet de réaménagement d'une portion de la RD1901 entre dans le champ de cette rubrique. Rubrique 39 non visée, emprise au sol totale de 7 171 m ² , augmentation nette de 923 m ² (cf. paragraphe 4.5).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition partielle de la galerie de la Marionnaise actuelle pour reconstruire une galerie fermée de 490 mètres linéaires. Sont également prévus des terrassements, des aménagements de chaussées et des talutages.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'intègre dans un contexte d'urgence en raison du caractère vieillissant de l'ouvrage existant.

La fermeture du Grand Tunnel du Chambon au printemps 2015 a rappelé la vulnérabilité d'un itinéraire structurant tel que la RD 1091 aux aléas naturels des zones de montagne.

Aussi, les Départements de l'Isère et des Hautes-Alpes, les Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, l'Etat, ont décidé d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité de cet itinéraire dans le but de définir les aménagements nécessaires afin de renforcer la sécurité et le niveau de service.

Cette étude de vulnérabilité, conduite en 2019, a défini un plan d'actions prioritaires. Parmi les priorités, la nécessité d'intervenir au niveau du secteur de la Marionnaise a été mise en évidence, compte tenu de l'état de la structure de la galerie paravalanche, et compte tenu de son inefficacité vis-à-vis des congères et du transport de neige par le vent.

Les objectifs de la nouvelle galerie sont donc :

- 1/ améliorer la sécurité des usagers, notamment en les protégeant contre l'ensemble des risques naturels au droit de la galerie : avalanches, chutes de blocs, congères et transport de neige par le vent. Aujourd'hui, la sortie ouest du paravalanche n'est pas assez protégée. Le projet a également une influence sur le risque inondation avec la gestion des eaux de ruissellement aux abords de la galerie ;
- 2/ faciliter l'exploitation routière en limitant les opérations de déneigement à l'intérieur de la galerie et aux entrées / sortie ;
- 3/ limiter les mesures de surveillance de l'ouvrage en concevant un système fiable et adapté ;
- 4/ améliorer la sécurité des cyclistes sur le sens montant, en cohérence avec l'objectif en cours de création d'une bande cyclable sur l'ensemble de la montée ;
- 5/ intégrer l'ouvrage à son environnement pour limiter son impact paysager.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux :

Des démolitions de la galerie de la Marionnaise actuelle auront lieu, puis une reconstruction et un prolongement du paravalanche seront entrepris. Les voies seront réaménagées et intégreront une voie cyclable.

D'autres aménagements seront entrepris dont notamment : des terrassements, l'aménagement des chaussées, des opérations de talutage (voire l'installation de barrières à neige).

Installations propres au chantier (cf. annexe 8 : plan travaux)

Une grue ou pompe à béton sera installée pour certaines phases du chantier (à priori de chaque côté de la galerie existante).

Une piste provisoire de chantier sera aménagée à l'aval de la galerie afin de réaliser les semelles du nouvel ouvrage. Cette zone sera circulée par des machines de forage, toupies, pompe à béton, ouvriers, etc.

Le chantier prendra par ailleurs en compte la présence du pont de Roche Noire afin d'adapter la gestion des approvisionnements du chantier et des flux de véhicules pour ne pas affecter l'ouvrage. Une piste de déviation du pont sera créée, et sa largeur sera réduite au strict nécessaire au droit de la zone sensible où se trouvent les Grenouilles rousses.

Des zones de stockage de matériaux et des déblais de démolition de l'ouvrage (pour concassage/criblage) seront potentiellement implantées à proximité du tunnel du Rif Blanc.

Durée du chantier :

La durée du chantier est estimée à 14 mois effectifs sur site en exécution (avril à octobre 2024 et avril à octobre 2025).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet vise à améliorer l'utilisation de la RD1901 par rapport à la situation actuelle. Ainsi, l'impact des épisodes neigeux et des avalanches sur l'infrastructure routière sera réduit, et les périodes de fermeture de l'axe (principalement à cause de l'impossibilité d'utiliser la galerie de la Marionnaise) seront beaucoup moins fréquentes. Par ailleurs, le projet va contribuer à sécuriser les cyclistes.

Cette exploitation améliorée de la galerie de la Marionnaise et de ses abords a vocation à s'inscrire dans le temps, avec une durabilité des installations :

- . durée de vie des ouvrages de génie civil : 100 ans ;
- . durée de vie des barrières à neige : 60 ans ;
- . durée de vie des boisements et terrassements : 100 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

④ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolir
- Évaluation des incidences Natura 2000
- Cas par cas (présente demande d'examen)
- Dossier préliminaire de sécurité (CNESOR)
- Dossier de sécurité (CNESOR)
- Dossier de déclaration d'utilité publique
- Dossier de dérogation pour destruction d'individus et/ou d'habitats

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire réaménagé	843 m
Paravalanche existant / projeté	380 m / 490 m
Largeur totale de la galerie existante / projetée	8,7 m / 10,90 m
Chaussée nouvelle / chaussée existante végétalisée	2 830 m ² / 2 985 m ²
Emprise au sol actuelle / Future emprise au sol / Augmentation nette	7 248 m ² / 8 171 m ² / 923 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : RD1091

Lieu-dit : Col du Lautaret

Localité : Le Monétier-les-Bains

Code postal : 0 5 2 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 5 ° 0 4 ' 0 6 " 0 Lat. : 6 ° 4 1 ' 3 7 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 5 ° 0 3 ' 9 4 " 0 Lat. : 6 ° 4 0 ' 5 2 " 9

Point de d'arrivée : Long. : 4 5 ° 0 4 ' 2 3 " 5 Lat. : 6 ° 4 1 ' 5 5 " 1

Communes traversées :

Le Monétier-les-Bains

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Le Monétier-les-Bains - Zonage N - Le projet est compatible avec le règlement du zonage. Une prescription ZH apparaît en partie ouest : pas d'habitat caractéristique de zone humide identifié.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. ZNIEFF de type 1 "Versants adrets de Villar-d'Arène, du col du Lautaret, du col du Galibier, du grand Galibier et de Roche Colombe" (930020383) . ZNIEFF de type 2 "Vallons du Gâ, de Martignare et du Goléon - Adret de Villar d'Arène, du Lautaret et du Galibier" (930012796)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Monétier-les-Bains est une commune classée en zone de montagne. S'appliquent donc les dispositions d'urbanisme issues de la loi Montagne (loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée par la loi 2016-1999 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne).
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une reconnaissance botanique des zones humides a été réalisée sur l'ensemble du périmètre de projet. Environ 15 358m ² de zone humide a été recensée. Le projet impactera 739,54 m ² de zones humides soit en dessous du seuil de déclaration des 1 000 m ² au titre de la loi sur l'eau (les zones humides répertoriées par l'inventaire départemental n'ont pas de portée réglementaire et aucun habitat caractéristique de zone humide n'y a été observé).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR de Monétier (05DDT20010005) - aléa lave torrentielle, mouvement de terrain, inondation, avalanche, chutes de blocs. Le site se trouve notamment en zone de sismicité 4 (modéré), en zone d'exposition importante aux avalanches et congères.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 11/06/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU et les données locales ne font pas état d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine au droit du projet (dans ce cadre, l'Agence régionale de santé a été consultée).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "Col du Lautaret et ses abords" (93105004) : site de haute montagne remarquable, et un lieu mythique connue notamment pour le passage régulier du Tour de France (cyclisme). Le projet architectural de la future galerie a été réalisé selon les recommandations de l'Architecte des bâtiments de France et son intégration paysagère sera meilleure que la galerie existante : toit végétalisé, mimétisme des murs de la galerie avec parois rocheuses...

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N2000 Directive habitats "Combeynot-Lautaret - Écrins" (FR9301498). Conformément à l'article R.414-19 I 2° du Code de l'environnement, la demande d'examen au cas par cas est donc accompagnée d'une notice des incidences N2000 (annexe 09gbis). Les habitats impactés en phase travaux seront restaurés, l'impact général n'excédera pas 0,02% de la surface totale des habitats N2000 du site. Aucun impact sur les 5 espèces d'intérêt communautaire recensées sur site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu des drainages à l'arrière de l'ouvrage afin d'assurer sa stabilité et sa pérennité. Cela n'aura pas d'incidence sur la nappe. Actuellement, un système de drainage est déjà en place et est bien dimensionné. Il sera conservé et conforté. Le système sera prolongé en cohérence avec le prolongement de la galerie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux issus des déblais seront concassés et criblés puis réutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'incidence.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts sur la faune se limitent à du dérangement en phase chantier, grâce à la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement (présentées en annexe 09g). Par ailleurs, le projet engendrera ponctuellement de la destruction d'habitats naturels, limitée au strict minimum. Les habitats qui seront impactés par la phase chantier seront renaturés à l'issue des travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La perturbation des habitats Natura 2000 sera provisoire (phase chantier) avec une remise en état des habitats impactés après la période travaux d'une durée de deux ans. Aucune espèce de la directive Habitat / Faune / Flore n'a été identifiée sur l'aire d'influence du projet. L'impact général sur les habitats Natura 2000 n'excédera pas 0,02% de la surface totale des habitats Natura 2000 du site d'intérêt communautaire. Une évaluation des incidences est jointe au dossier (annexe 09g bis)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va consommer des espaces naturels : en effet, l'emprise de la galerie va s'étendre (élargissement + prolongement) et la chaussée de la route sera modifiée. Une partie de la consommation d'espaces naturels concernera uniquement la phase chantier, et des restaurations seront mises en place à la fin du chantier : création d'habitats favorables pour la Grenouille rousse et le Lézard vivipare, remise en état et revégétalisation des terres. Les impacts et mesures associées sont précisées dans l'annexe 09g.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cartographie du PPRN n'intègre pas la galerie de la Marionnaise. Cependant, la cartographie CLPA (non réglementaire) identifie un risque avalanche de talus au niveau de la galerie (fréquence annuelle). De plus, il arrive que soient observées des chutes de blocs ponctuelles. D'autres risques sont présents sur la commune mais moins présents au niveau de la galerie : inondation, laves torrentielles. Risque séisme 4/5. La note d'accompagnement précise la prise en compte de ces risques par le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier impliquera obligatoirement une augmentation de trafic : poids-lourds (limité du fait de la réutilisation in situ des matériaux de déblais), engins de chantier. La route ne sera pas coupée (très occasionnellement des coupures de 5 minutes, de préférence de nuit) qui ne justifie pas la mise en œuvre de déviation. En phase exploitation, la situation restera inchangée. Les usagers bénéficieront d'une meilleure sécurité.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement. La réglementation sera respectée. Un planning des phases bruyantes sera réalisé et communiqué. Situation projetée identique à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement. Situation projetée identique à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement en phase chantier dans le cas de travaux nocturnes. Situation projetée identique à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier va générer la production de déchets non dangereux, de déchets inertes, et de faibles déchets dangereux (issus du chantier comme de l'huile). Les déchets seront réduits au maximum à la source. Sur site, ils seront triés avec au minimum quatre bennes. Pour rappel, les matériaux inertes de déconstruction seront réutilisés sur place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Globalement, l'aspect paysager de la galerie sera amélioré. Bien que prolongé, plusieurs traitements sont prévus, en lien avec les recommandations de l'ABF, pour permettre une parfaite intégration paysagère : végétalisation du toit, traitement de l'égout de toiture, traitement des entrées et sorties, mimétisme des murs de la galerie avec les parois rocheuses...
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Au sens du code de l'environnement (R.122-5, e), le projet est susceptible d'avoir des incidences avec l'aménagement des espaces publics au niveau du Col du Lautaret (projet dispensé d'EIE le 5 août 2022). Tous les travaux sur la RD sont achevés depuis l'été 2022. Seuls en 2024 resteront des aménagements de surface autour du bâtiment, mise en place du mobilier signalétique et fin des plantations qui n'auraient pas pu être réalisées avant l'hiver 2023/2024.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principaux impacts concernent la phase chantier et le milieu naturel.

L'ensemble des mesures proposées dans le cadre du projet sont présentées dans la note d'accompagnement au présent formulaire (ANNEXE 09 et en ANNEXE 09g pour la partie milieu naturel).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à modifier un ouvrage déjà existant. Considérant :

- le caractère d'intérêt public majeur du projet et de son urgence en raison du vieillissement de l'ouvrage existant,
- la prise en compte du milieu naturel dans lequel le projet s'insère avec la réalisation d'inventaires écologiques et la proposition de mesures (annexes 09g et 09g bis),
- la prise en compte du contexte paysager en collaboration avec l'ABF,
- le maintien des circulations en phase travaux permettant de conserver le trafic sur l'infrastructure existante,
- la connaissance des risques liés au contexte de haute montagne conduisant le chantier à être exécuté entre le 01/04 et le 31/10 (chantier non exposé aux risques hivernaux, et maintien d'une infrastructure opérationnelle pendant l'hiver),

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 8 : Plan des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 9 : Annexe volontaire : Note d'accompagnement au formulaire CERFA et ses annexes : 9a : Note de méthodologie de construction / 9b : Plan d'installation du chantier / 9c : Note architecturale et paysagère / 9d : Note hydraulique / 9e : étude géotechnique G2AVP / 9f : Note des risques naturels	<input checked="" type="checkbox"/>
3	9g : Expertise écologique / 9g bis : évaluation des incidences Natura 2000 / 9h : étude trafic/ 9i : Modalité d'acheminement en phase chantier	<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DELABELLE

Prénom Gilles

Qualité du signataire Directeur Adjoint des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

À GAP

Fait le 27/06/2023


Pour le Président et par délégation
Directeur Adjoint des Déplacements et des Infrastructures
Routières et Aéronautiques
Gilles DELABELLE

Signature du (des) demandeur(s)

